

Le respect des principes démocratiques de base et la gestion des associations et des clubs

### **Les principes démocratiques régissant le fonctionnement des clubs et associations**

- Le libre choix des dirigeants
- Les critères d'éligibilité
- L'organisation de la campagne électorale
- Le vote, le scrutin à bulletin secret, le dépouillement des bulletins
- La proclamation des résultats
- La gestion démocratique de clubs et associations par les élus
- La tenue de réunions d'information, les débats, la prise de décisions par consensus ou par vote.

### **Les organes de l'association :**

L'Assemblée Générale est la réunion de tous les membres de l'association où les grandes décisions de la vie de l'association sont prises. Ces décisions s'imposent à tous les membres. L'Assemblée Générale Ordinaire se tient sous la direction du bureau à la date fixée par les statuts. L'A.G. extraordinaire se réunit pour statuer sur les problèmes graves et urgents.

Le Bureau exécutif est composé d'au moins trois membres : le président exécute les décisions de l'AG, le secrétaire général convoque les réunions, rédige les Procès Verbaux et gère les archives ;

Le trésorier est chargé de la gestion financière de l'association.

### **L'importance des principes démocratiques régissant le fonctionnement des clubs et associations.**

- la gestion transparente des structures
- l'initiation à la vie démocratique
- la promotion de la justice, de l'égalité, de la liberté, de l'ordre, de la paix.
- le développement du sens des responsabilités
- la possibilité de participer à la prise de décision